

Rust. Jul. 1679

Mad<sup>e</sup> 13 Juillet 1679

69

Monsieur



Quoy que ie suis dans L'Espere de repos (ou  
plustost d'inaction) que vous m'auies predict  
Je ne suis pas sans inquietudes, de mesme que  
mon silence en donne sans doute a mons. D.  
Juan. Ce Prince de l'humour dont il est, porte  
vres impatiemment, que nous n'ayons pas fait  
Le cas qu'il s'imaginait de ses desirs, et que  
L'estat ne soit pas rendu comme il s'attendoit  
aux remonstrances reiterées de D. main. de Lima  
et au vain Texte de represalla de Plasas, et Je ne  
suis pas peu en peine de mon costé de voir  
comme cette affaire se terminera, car il est



certain que quand ce ne seroit que pour la  
reputation de mes. Les Espaignols n'oublieront  
rien pour avoir maestricht, et la vraisemblance  
(pour ne dire la certitude) est, que quand ils  
verront tous leurs artifices et ludes par vostre  
resistance, ils proposeront des expedients, et  
quelque argent comptant, <sup>ainsi</sup> et il dependra <sup>de</sup> mon  
avis de la contenance de S. A. d'en fixer une  
plus, ou moins grande somme; et pour moy  
je crois qu'ils n'espargneront pas un million  
de patagons. divisible entre S. A. et Les admi-  
-rautes pour ne se voir pas exposés a la risée  
de toute l'Europe.

Et comme ces gens icy dans la necessite ne  
sont nul cas d'accorder tout ce qui n'est pas  
argent comptant, il n'y a pas de doute que  
dans cette occasion S. A. n'obtienne. Si elle veut  
la ratification de la declaration tant dilatee  
du Duc de villa hermosa, au regard de la



souveraineté, et que mesme il ne luy soit plus  
facile de faire que le Roy prenne pour son  
compte, la dette de la Comtesse d'Arghien  
que non pas d'obtenir la cassation de la Sentence  
et Transaction passées, de quelques conaultes  
favorables, et de quelques raisons dont se flattoient  
Vos aduocats de Bruxelles, ie erois monsieur  
devoir dire icy qu'on n'aura iamais Satisfaction  
par cette voye la, Je crains mesme que sur les  
instances que feront sans doute les Peritiens  
de la Comtesse d'Arghien, et des officiers de  
Solicitations, et autres embarras qu'ils  
faisent <sup>ont</sup> en costé de la France. Les biens de S. A.  
ne se voyent de nouveau Exposés aux <sup>de Justice</sup> Executions  
et n'y est pourueu par un Traicté. J'en Crois  
à mons. Le Cons. <sup>er</sup> Jensionnaire  
Voilà Monsieur ce que i'ay creu devoir  
mettre dans cette rencontre, en la consideration  
du Conseil de S. A. que ie ne manqueray pas



V'informer dans la suite de tout ce qui pourra  
venir a ma connoissance

J'ecris a S. A. en homme resigné au regard de  
La suppression de mes appointemens, Suppliant  
toute fois qu'il luy plaise de me les faire continuer  
du moins pour les six mois restans de l'appointement  
annuel tant pour le payement de mes debtes &  
pour m'ayder a fournir aux frais immenses  
du mariage du Roy, C'est a quoy ie vous coniere  
Monsieur de vouloir Employer vostre Credit  
et vostre charité, en faveur de vostre tres  
obéré commce

Monnieur

ie sçay bien que cette lettre  
devoit estre en grand  
papier, mais il en a  
~~été~~ <sup>été</sup> que la faulte  
du secretaire et sans remede  
pour ce qui

Vostre tres humble et tres  
obeissant serviteur

Chire



Feb. Feb. 29,

70

J'espère Monsieur qu'il n'y aura plus  
de retardement à la transmission de  
luthz de Botzigue, ayant adressé à  
mon correspondant, une lettre certaine  
pour le faire passer à Paris par Milan  
et Berancon d'où une personne de ma  
connoissance prendra soin de les <sup>faire</sup> remettre  
en main del Señor D.<sup>m</sup> Guimano.





Leide. 29. 1672

Faint, illegible handwriting in Dutch, likely a letter or document from 1672.

